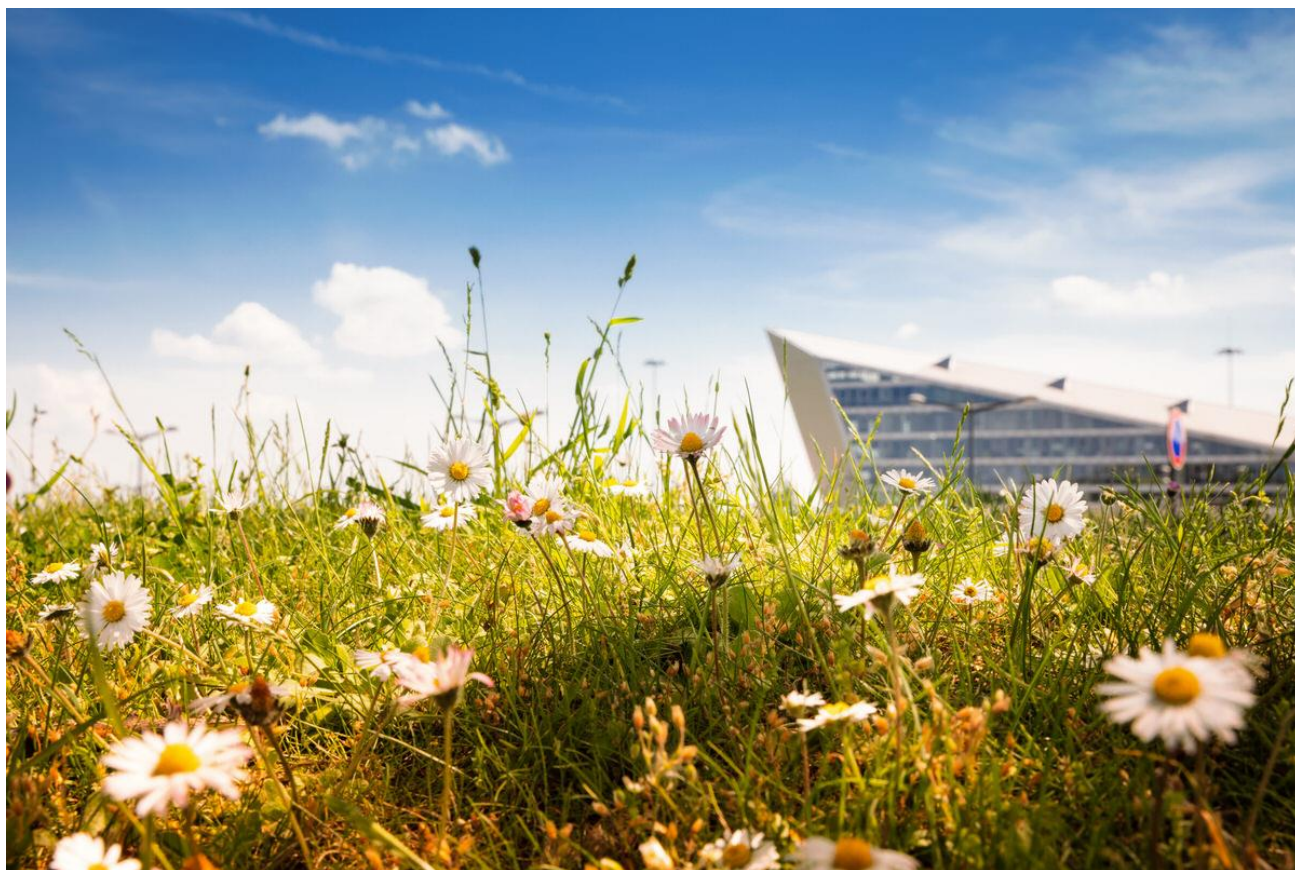


Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt en vue
de l'attribution d'une convention d'occupation
temporaire non constitutive de droits réels

Article L. 2122-1- du Code général de la
propriété des personnes publiques



OBJET

Le présent avis a pour objet l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public par le biais d'une convention (le régime des baux commerciaux est exclu), en vue de l'occupation d'un local « Atelier Catering » à l'aéroport de Lille à compter d'une date à convenir entre les Parties, selon la date effective de cessation d'activité de l'Occupant actuel de la dépendance du domaine public concerné.

Type de local	Superficie
Terrain (parking et espace vert)	875 m ²
Atelier Catering locaux (<i>avec équipements de cuisine (chambres froides, ...)</i>)	625 m ²

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'AUTORISATION :

Type d'autorisation :

La location sera formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, en application du Code général de la propriété des personnes publiques.

Durée de l'autorisation :

La durée d'occupation sera définie selon le business plan proposé par le candidat de manière à assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, conformément à l'article L2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

MODALITES DE CONSULTATION

Contenu du dossier de réponse :

Ce dossier doit permettre à AEROPORTS DE LILLE d'avoir une vision et une compréhension globale de la volonté du candidat.

Pour cela il comprendra :

- Une description du candidat :
 - Un extrait K-BIS de moins de 3 mois,
 - Une présentation des capacités financières de l'entreprise avec notamment une déclaration concernant son chiffre d'affaires sur les trois dernières années
 - Une présentation commerciale de l'entreprise
- Une présentation du projet envisagé avec notamment :
 - Présentation de l'activité projetée et les capacités du candidat à exécuter dès son arrivée les activités de catering alimentaire à destination des compagnies aériennes
 - Description Projet
 - Nombre d'emplois concernés / Partenariat éventuel
 - Démarche RSE

Modalités de remise des propositions :

Les dossiers devront parvenir **avant 9 janvier 2023** par voie dématérialisée à l'adresse suivante : departement.juridique@lille.aeroport.fr

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

Renseignements complémentaires :

Pour toute question concernant cette procédure, adressez un courriel à departement.juridique@lille.aeroport.fr

AEROPORT DE LILLE SAS se réserve la possibilité de mettre fin à tout moment à la présente procédure.